

	<p>LES FICHES DIDACTIQUES DE LA L.F.F.S. BRABANT</p> <p>FICHE 07</p>
<p>ORGANISATION D'UN MATCH DE COUPE</p> <p style="text-align: right;">Edition du 19 août 2008</p>	

Formule.

Les Coupes se déroulent par élimination directe.

Les tirages au sort, non dirigés, ont eu lieu au local provincial le jeudi 31 juillet 2008.

Timing des programmations des matches de Coupe.

Pour chacun des tours des matches de Coupes de Brabant, il y a lieu de tenir compte de DEUX DATES LIMITES très importantes :

- Le première est celle pour laquelle les clubs visités doivent communiquer au plus tard la programmation du match à l'adversaire et au responsable des compétitions. Pour rappel, l'organisation doit être effectuée le plus tôt possible. Si un club visité est qualifié et constate que son futur adversaire n'est pas encore connu, il lui est loisible de programmer la date suivante en tenant compte des disponibilités de ses deux adversaires potentiels.
- La seconde est celle pour laquelle doivent impérativement être disputées les rencontres du tour concerné de la coupe de Brabant. AUCUNE DEROGATION N'EST ACCORDEE A CETTE REGLE .

Annonce d'un match de Coupe.

L'équipe visitée détermine les coordonnées du match selon le processus suivant :

- Le club visité étudie les possibilités et trouve une date qui convient. Il vérifie si son adversaire ne joue ni la veille ni le lendemain de la date proposée.
- Il prévient au plus tôt, de préférence par téléphone, le club adverse et le responsable des compétitions.
- Il confirme la remise par écrit au club adverse **et** au responsable des compétitions. Ce dernier confirme la nouvelle date aux deux clubs par lettre.
- La date est, en principe, sur le site <http://www.lffs.org> . Si un des clubs constate une anomalie dans la transmission des coordonnées du match, il doit en avvertir au plus vite le responsable des compétitions.
- La date doit être communiquée au plus tard 7 jours avant la nouvelle programmation du match. Si ce fait n'est pas respecté, l'adverse peut refuser la date proposée. Toutefois, si les deux clubs sont d'accord, le délai peut être ramené au minimum à 3 jours.

Coordonnées du Responsable des compétitions

M. Daniel DEGRIE – rue F.J. Navet 181 – 1030 Bruxelles

☎ et 📠: 02.215.74.31 – E-mail: degrie.daniel@chello.be